

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 05 JUIN 2024

portant nomination des membres de la commission paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire au ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.827-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.813-72 ;

Vu le décret n° 2022-633 du 22 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision du 14 décembre 2022 désignant les représentants du personnel au sein du comité social d'administration d'établissement de l'Institut français du cheval et de l'équitation ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 2022 modifié portant composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 modifié portant création et composition du comité social d'administration ministériel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Vu l'arrêté du 5 juin 2024 fixant les règles de composition de la commission paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales réalisées du 1^{er} au 8 décembre 2002 et des résultats électoraux pour le comité social d'administration ministériel relevant du ministère chargé de l'agriculture, pour le comité social d'administration de l'Institut français du cheval et de l'équitation, et pour le comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnées à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission paritaire de pilotage et de suivi du dispositif de protection sociale complémentaire du ministère chargé de l'agriculture au titre du collège Organisations syndicales, les représentants du personnel suivants :

Organisation syndicale	Titulaire	Premier suppléant	Second suppléant
L'Elan Commun (SNETAP-FSU – SNUITAM-FSU – CGT Agri – SUD Rural Territoires) et CGT-EP	M. Olivier SANTOUL	M. Edouard LE FUR	M. Jean Marc BADEI
	M. Loïc BOUGER	M. Frédéric SERAPHINE	M. Lionel BRUN
	Mme Mathilde GRANDFILS	Mme Nadège DELADOEUILLE	Mme Laurence GUILLAUME
	Mme Geneviève LAURENSON	M. Stéphane BARNINI	M. Frédéric CHASSAGNETTE
	Mme Stéphanie DUBAIS	M. Sylvain ANSOUX	Mme Sabrina PENNINCKX
CFDT (FGA-CFDT SGEN-CFDT, et FEP –CFDT)	M. Boris GENTY	Mme Christine BAUDOUIN	M. Serge HASTOY
	Mme Stéphanie CLARENC	Mme Isabelle VANDERMEERSCH	M. Marc JOUMIER
	Mme Marie-Christine GALTIER	M. Thierry DUCHAUSSOY	Mme Catherine BARBIER
	Mme Béatrice LAUGRAUD	Mme Martine GIRARD	Mme Sylvie HARLET
FO Agriculture	M. Pascal GROSJEAN	M. Philippe CLAVELIN	M. Jean-Christophe LEROY
	M. Nicolas GILOT	Mme Peggy LAPIERRE	M. Stéphane TOUZET
	M. Mathieu PINSON	M. Olivier CHARRY	Mme Catherine HOBENICHE
UNSA Fonction publique (SEA-UNSA, UNSA-AAF)	M. Jérôme CHAUR	Mme Martine HARNICHARD	Mme Emilie CERISIER
	Mme Gwendoline PROSPER	Mme Guislaine VIARDOT	M. Manuel DEVEAUD
Alliance du Trèfle (EFA-CGC, CFTC-MAE, SNISPV)	M. Jean-Noël de CASANOVE	M. Franck CAYSSIALS	Mme Carine FONTERS
Snec-CFTC	M. Jean-Marc BOTTOLLIER-CURTET	M. Ludovic VALERINO	M. Stéphane PRUDET

2. Au titre du collège Administration, les représentants du ministère chargé de l'agriculture et de ses établissements publics suivants :

- Le chef du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant, président de la commission ;
- La sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- La cheffe du bureau de la coordination de la tutelle des opérateurs au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef du bureau de la commande publique et des achats au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- La cheffe du bureau des établissements et des contrats à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- La cheffe du département des affaires transversales à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- La cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef de la mission système d'information des ressources humaines au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le chef de la mission du pilotage, des emplois et des compétences au secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Agence de services et de paiement (ASP), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM), ou son représentant ;
- La secrétaire générale de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), ou son représentant ;
- La secrétaire générale de l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA), ou son représentant ;
- Le secrétaire général de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), ou son représentant.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **05 JUIN 2024**

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service des ressources humaines,



Xavier MAIRE